

Chaque année, de nombreux lycéens se retrouvent sans établissement, on leur propose même de redoubler leur troisième pour ne pas être déscolarisés...

Les médias s'en sont emparés cette année, mais combien de jeunes de plus de seize ans se retrouvent sans école à chaque rentrée dans la plus grande indifférence ? Il faut dire que le plus souvent cela concerne les élèves aux résultats incertains, aux orientations moins gratifiantes ou issus de familles en situation précaire.

Des élèves invisibles pour le système éducatif, en effet ce n'est pas une obligation de l'État de scolariser un jeune de plus de seize ans.

Les plus chanceux, les plus accompagnés trouveront un lycée, mais beaucoup feront des kilomètres pour rejoindre LE lycée public disponible. Certains grâce aux moyens financiers de leur famille rejoindront des établissements privés. Et pour tous les autres, rien. A quoi aura servi l'orientation du collègue - souvent subie et liée aux résultats scolaires - devant cette absence de places ?

Les excuses du ministère sont simples : le baby-boom des années 2000 et le manque de m² dans les lycées pour ouvrir de nouvelles classes. Sinon, il y aurait assez d'enseignants...

Pourtant dans la réalité, même si c'est une souffrance, voire une désespérance pour certains, le nombre des plus de 16 ans qui ne sont pas scolarisés ne va pas faire exploser le nombre d'élèves dans les établissements ! Même en ajoutant ceux qui décrochent et ceux que le système n'accroche pas comme les enfants des bidonvilles ou vivant dans des logements précaires

Alors les excuses de places et du baby-boom des années 2000 concernent plutôt ceux qui sont scolarisés. Une absence de volonté politique ? Certainement.

Ceux qui se retrouvent sans école volontairement ou non, que font-ils ?

On pourrait penser qu'ils pourraient apprendre un métier en travaillant, avec le compagnonnage par exemple. Eh bien, non ! Même quand il y a des postes à pourvoir, peu d'entreprises embauchent un jeune de moins de 18 ans, elles préfèrent utiliser des stagiaires qui ne leur coûtent rien ou presque rien.

Que leur reste-t-il ?

Les petits boulots au mieux, l'errance... jusqu'aux petits ou gros trafics sur leur territoire.

La société les ignore tant qu'ils ne commettent pas de délits. Devenus délinquants, la justice des mineurs s'intéresse encore à eux pour tenter de les insérer dans la société - jusqu'à la prochaine nouvelle réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 - , mais à 18 ans c'est fini, s'ouvrira alors pour certains d'entre eux un chemin parsemé de séjours en prison.

Alors qu'attend-on pour prolonger l'instruction obligatoire jusqu'à 18 ans ?

L'enfant pour la Convention internationale des droits de l'enfant - ratifiée par la France depuis 1990 - est entendu de 0 à 18 ans, ce serait donc cohérent de garantir à chaque enfant jusqu'à 18 ans le droit à la scolarité dans un établissement public.

Et de plus, cette prolongation permettrait de repenser le lycée autrement, de prévoir des établissements « polytechniques » où toute la jeunesse pourrait étudier entre les mêmes murs, où se croiseraient, se tisseraient toutes les disciplines qu'elles soient générales, techniques, professionnelles. De la philosophie à la mécanique en passant par la biologie et la robotique, l'histoire et la mode... tout un programme !

Une réforme du lycée est en devenir, c'est le moment !

13 ans en 1882, 14 ans en 1936, 16 ans en 1959 et 18 ans en... ?

La ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem pourrait entrer dans l'histoire, il lui reste très peu de temps... jusqu'en 2017 !

Bien sûr, ce n'est pas une des 60 propositions du candidat François Hollande de 2012, mais avec toutes celles qu'il a abandonnées, il y a de la place !